

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 22 au dimanche 28 janvier 2024



POLICE
RIVIERA

271 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

103 interventions



SDIS
RIVIERA

14 interventions

Interventions diverses

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services



La Tour-de-Peilz



25.01.2024 – 1615 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Le chauffeur d'un véhicule articulé descend la route de Chailly en pensant pouvoir passer sous le pont CFF, ce qui n'est pas le cas. L'échelle située au-dessus de son camion touche le pont, ce qui endommage des câbles et immobilise son engin. Alors que le chauffeur se trouve à l'extérieur de son camion, celui-ci se remet en mouvement fortuitement. L'homme esquivé le train-routier qui dévale la pente en marche arrière et traverse la route de Chailly, avant de s'immobiliser contre le mur d'un garage. Un service de dépannage est requis. Le conducteur est auditionné dans les locaux de police. Un rapport d'accident est dressé.



27.01.2024 – 1115 : accident de la circulation avec blessé

Un automobiliste circule sur la Grand Rue en direction de Montreux. Parvenu à la hauteur d'un passage pour piétons, inattentif, il percute un homme qui traverse la chaussée. Blessé, ce dernier est pris en charge par un équipage ambulancier et acheminé à l'Hôpital Riviera-Chablais. Un rapport d'accident est établi.



Montreux



Chamby, 22.01.2024 – 0600 : véhicule non-déneigé

En cours de patrouille motorisée à la route des Narcisses, les policiers interceptent un automobiliste en provenance des Avants. Il circule au volant d'une voiture avec une épaisse couche de neige sur le toit et les côtés, représentant un réel danger pour lui-même et les autres usagers de la route. Après remise en état de son véhicule, l'intéressé est informé d'une dénonciation pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Glion, 23.01.2024 – 1035 : chien errant sur la voie publique

Une présence policière est requise à la route de Valmont à Glion, auprès d'un chien errant sur la chaussée. Le canidé se retrouve à plusieurs reprises au centre de la chaussée, obligeant les automobilistes à freiner ou à s'arrêter. Les policiers arrivent non sans peine à l'attraper. Ils l'identifient au moyen de sa puce électronique et se rendent au domicile de son propriétaire, inatteignable téléphoniquement. L'intéressé prend en charge son chien, après avoir été informé d'une dénonciation à l'autorité compétente.

Clarens, 25.01.2024 – 1820 : conduite d'une trottinette électrique sans permis

Un adolescent de 15 ans est intercepté à l'avenue Alexandre-Vinet, alors qu'il circule sur une trottinette électrique sans être au bénéfice d'un permis de conduire. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. Son père est avisé des faits.

27.01.2024 – 2350 : accident avec ivresse et fuite

Un automobiliste en état d'ivresse emboutit une voiture en stationnement à l'avenue des Alpes avant de prendre la fuite. La propriétaire de la voiture endommagée se présente au poste de police pour annoncer les faits. Grâce au signalement d'une tierce personne, l'automobiliste en fuite est retrouvé à son domicile. Il nie dans un premier temps les faits, mais des marques trouvées sur sa voiture le mettent en cause. Il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé aux autorités compétentes.

Pollution sonore et conduite dangereuse

Le dimanche 28 janvier à 17h15, une patrouille motorisée aperçoit devant elle un automobiliste à la conduite sportive qui se retrouve à deux reprises sur la voie de circulation opposée suite à ses fortes accélérations, à la route de Chailly. Fort heureusement, personne n'arrive en face au même moment. Les policiers enclenchent dès lors les moyens prioritaires et se lancent à sa poursuite. Malgré cela, le conducteur se déporte rapidement sur la voie du bus en devançant une dizaine de voitures par la droite, avant d'être intercepté par les policiers. Multirécidiviste, il est dénoncé à l'autorité compétente.

Le 28 janvier à 21h10, un automobiliste qui accélère à plusieurs reprises inutilement est intercepté par une patrouille motorisée à l'avenue Claude-Nobs. Il est dénoncé pour infraction à la Loi sur la circulation routière.



Vevey



27.01.2024 – 1335 : individu ivre et perturbé – dommages à la propriété

Une présence policière est requise par un exposant au marché hebdomadaire auprès d'un homme ivre et perturbé qui le menace en frappant à coups de poing son fourgon. Malgré plusieurs demandes des policiers, l'individu s'obstine à ne pas s'identifier et adopte un comportement oppositionnel. Il est dès lors maîtrisé et acheminé au poste de police. Durant le trajet, il injurie les policiers. Il est placé en cellule, pour éviter toute récidive, et dénoncé à l'autorité compétente pour troubles à l'ordre public. La victime du dommage et des menaces se rend au poste de police pour y déposer une plainte pénale.

27.01.2024 - 1845 : accident sous l'influence de stupéfiants et sans permis

Une présence policière est requise à la Place de la Gare pour un constat d'accident dans le cadre d'un arrangement à l'amiable suite à un accrochage provoqué par un automobiliste sur une voiture en stationnement. Dans un premier temps, le conducteur décline une fausse identité avant de se raviser. Il s'avère qu'il n'est pas au bénéfice d'un permis de conduire et qu'il a emprunté la voiture d'une tierce personne. Au vu de son état, il lui est demandé s'il a consommé des substances, chose qu'il nie catégoriquement. Il est dès lors acheminé au poste de police où un test révèle la présence de plusieurs drogues. Il est ensuite conduit à l'Hôpital Riviera-Chablais pour une prise de sang et d'urine. Dénonciation aux autorités compétentes.

Autres



24.01.2024 - 1350 : véhicule en feu sur l'autoroute A9

Neuf pompiers du SDIS Riviera sont mobilisés pour un feu de véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence de l'A9 entre Vevey et Chexbres. Alors que des patrouilles de Gendarmerie mettent la conductrice en sécurité, le feu menace de se développer à la végétation du bord de la chaussée. Les pompiers circonscrivent rapidement le sinistre et utilisent un ventilateur pour écarter les fumées des voies de circulation et garantir la sécurité des autres usagers de l'autoroute. Ils luttent également contre la pollution consécutive à l'inflammation du véhicule. L'ensemble des opérations se fait en collaboration avec le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA).

Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
23.01.24	Vevey, Bd Arcangier	50 km/h	60 km/h	*	9	*
25.01.24	Veytaux, Avenue de Chillon	50 km/h	64 km/h	*	47	*
26.01.24	St-Légier, Route de St-Légier	50 km/h	74 km/h	*	255	*

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	24'124 24'436	17 37	20 16	0.153% 0.217%
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	17'148 17'284	6 8	0 0	0.035% 0.046%